



Maryne Gabriel
Archiviste itinérant



06 47 69 41 06



archiviste@cdg70.fr

Intervention de l'archiviste du CDG 70

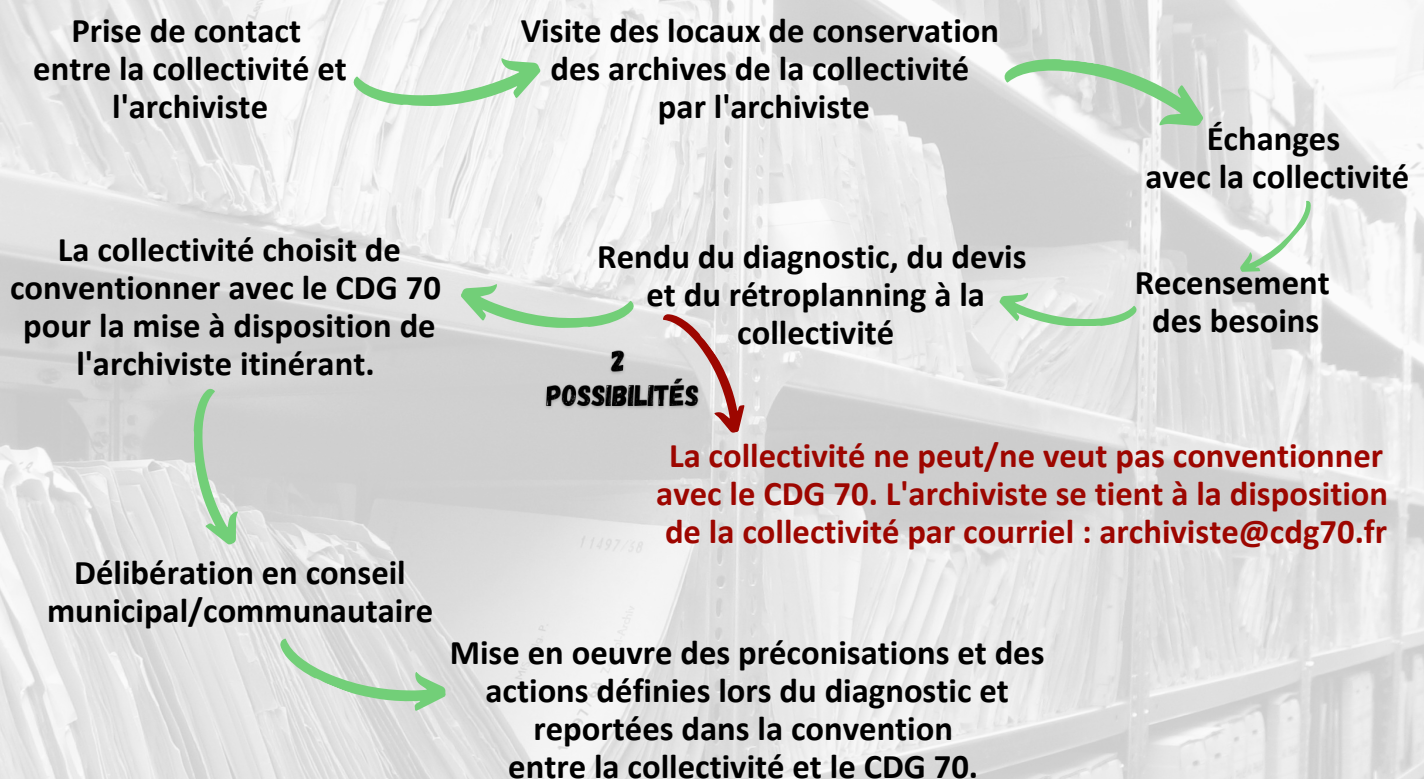
Toute collectivité est confrontée à l'épineuse question du classement et de la conservation de ses archives publiques. En partenariat avec les Archives Départementales de Haute-Saône, le Centre de Gestion propose la mise à disposition d'un archiviste itinérant. Au sein de la collectivité, l'archiviste évalue et accompagne le tri et le classement des documents. Situées au croisement des domaines administratif et patrimonial, les missions archivistiques menées en faveur des collectivités s'intéressent à l'intégralité du circuit de l'information. De l'audit à la mise en valeur culturelle, l'archiviste itinérante du CDG 70 accompagne votre collectivité dans la conservation de son patrimoine.

Les différentes étapes de l'intervention de l'archiviste sont proposées en tout ou partie pour un accompagnement complet ou sur mesure, établi en fonction des besoins de la collectivité commanditaire.

- Audit et conseil : législation, communicabilité, restauration, conditionnement, élimination, aménagement de locaux, dépôt aux Archives départementales, etc.
- Traitement des fonds anciens et contemporains : récolement réglementaire, tri, élimination, classement, cotation, inventaire, conditionnement.
- Maintenance régulière : mise à jour du classement initial par le traitement de l'accroissement documentaire annuel des services.
- Sensibilisation des agents producteurs aux règles de classement, versement et recherche des archives.
- Formation de référents-archives à la coordination des actions d'archivage afin de maintenir le système de classement mis en place.
- Élaboration de procédures de gestion des documents courants (papier et informatiques), et de préparation à l'archivage électronique : plans de classement, tableaux de gestion indiquant les durées de conservation des documents, nommage, etc.
- Rédaction de règlement de consultation.
- Mise en valeur culturelle : conception d'exposition, animation d'atelier scolaire.

Le diagnostic de l'archiviste - gratuit et sans engagement

Pour garantir la prise en compte des besoins et des attentes de la collectivité, la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant est établie à l'issue du diagnostic au sein de la collectivité.



La boîte à outils RH

des collectivités territoriales de la Haute-Saône